



Rapatriement et remboursement des vols annulés

Question n°15152 adressée à M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports

À publier le : 09/04/2020

Texte de la question : M. Olivier Cadic demande à M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports si le Gouvernement envisage de prendre une initiative auprès des compagnies aériennes dans le but d'accélérer le remboursement, total, partiel ou forfaitaire des billets d'avion achetés par nos compatriotes bloqués à l'étranger, dont les vols ont ensuite été annulés. Des annulations de vols successives ont été observées dans de nombreux pays, sans parler des prix exorbitants pratiqués par certaines compagnies. Les consommateurs ont déboursé des sommes parfois conséquentes pour une prestation jamais effectuée, dans le contexte d'urgence et d'angoisse qui rendait leur achat de billet impérieux pour garder l'espoir de rentrer en France et dissipait ainsi toute liberté de choix. Parfois, nos compatriotes se retrouvent totalement démunis, car leur plafond de carte de crédit est atteint du fait de paiements répétés pour des vols non exécutés et ils sont alors dans l'incapacité de réserver un nouveau vol retour. Il y a donc urgence à rembourser sans délai les consommateurs pour des billets achetés depuis le début de la crise sanitaire liée au coronavirus lorsque le vol a été annulé par la compagnie aérienne.